

Que faire des DÉCHETS VERTS ?

Tenez les déchets à distance du cours d'eau,
de ses berges et de tout autre milieu humide.

Il peuvent être valorisés :

- **Compostez-les** à distance du cours d'eau,
- Déposez-les en **déchetterie**,
- Utilisez-les en **paillage** : les feuilles mortes et la tonte de pelouse en couche fine vous permettront de maintenir l'humidité au pied de vos plantations,
- **Broyez les branchages** pour les transformer en copeaux réutilisables.

Quelques rappels RÉGLEMENTAIRES

Au même titre que les autres déchets, les dépôts sauvages de déchets verts sont passibles d'amendes.

Conformément à l'article L541-21-1 du Code de l'environnement, il est interdit d'éliminer ces déchets par brûlage à l'air libre sous peine d'une amende de 750 €.



Ensemble, préservons la qualité de nos cours d'eau

N'hésitez pas consulter
notre site internet :

www.syndicatvba.fr

Nous contacter :

1b rue de l'Eglise 21310 BEZOUOTTE

syndicatvba@gmail.com

07.49.73.81.53

Réalisation : SVBA, 2025
Crédit photo : images libres de droit
Ne pas jeter sur la voie publique

Les déchets verts, loin des rivières

Adoptons les bonnes pratiques



Pourquoi sont-ils problématiques
puisque'ils sont biodégradables ?

 **SVBA**
Syndicat Vingeanne Bèze Albane



Vous avez dit DÉCHETS VERTS ?

Les déchets verts sont des résidus **d'origine végétale** issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts : tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillage et autres pratiques similaires.

Ces déchets sont **compostables** ou **biodégradables**

Pourquoi ces déchets sont-ils gênants, puisqu'ils sont biodégradables, et qu'à terme, ils produisent du « compost » ?

Pourquoi peuvent-ils être PROBLÉMATIQUES ?

Ils polluent le cours d'eau

En se décomposant dans l'eau, ils contribuent à la **pollution organique** de la rivière.

L'enrichissement de l'eau en nitrates et en phosphates entraîne des déséquilibres écologiques, tels que la prolifération de la végétation aquatique et l'appauvrissement du milieu en oxygène. C'est l'**eutrophisation**.

La vie aquatique sera d'autant plus perturbée que le cours d'eau est de petite taille et/ou à faible débit.

Ils menacent la stabilité des berges

Déposés le long des berges, ils provoquent une asphyxie des plantes et le pourrissement de leurs racines. Les berges ainsi mises à nu sont d'autant plus sensibles à l'érosion et peuvent se déstabiliser.

Ils entravent le bon écoulement des eaux

Les déchets verts volumineux, tels que les branchages, peuvent rapidement créer des embâcles à l'aval et provoquer une élévation anormale de l'eau lors de fortes pluies, voire des inondations.

Ils provoquent une perte de biodiversité

Les dépôts répétés de déchets verts sur les berges provoquent l'enrichissement du sol et l'apparition d'une **végétation nitrophile exubérante** (orties et liserons essentiellement) au détriment de la végétation caractéristique des berges (baldingère, reine des prés, iris, etc.) et de la faune qui lui est liée (libellules, éphémères et autres insectes...).

Ils peuvent également favoriser le développement de **plantes exotiques envahissantes**. En cas de présence de graines ou de fragments (ex : renouées asiatiques), la rivière devient un important moyen de dispersion. Un milieu fragilisé est d'autant plus propice à leur prolifération.

Au niveau mondial, les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une **des cinq principales causes** de l'érosion de la biodiversité.



Balsamine de l'Himalaya

Renouée asiatique